Date de dépôt : 31 octobre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Déménagement de la RTS : un Conseil d'Etat spectateur ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à l'annonce du déménagement envisagé de l'Actualité TV de la RTS de Genève sur le site de l'EPFL, le Conseil d'Etat a annoncé son désaccord avec cette mesure sans pour autant proposer la moindre solution afin de faire revenir la RTS sur sa décision. Au surplus, il est étonnant de constater que l'exécutif ne semble avoir appris ce projet qu'à travers un e-mail interne de la RTS, selon le journal Le Courrier du 19 septembre 2018.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les quelques éclaircissements qu'il voudra bien donner sur le sujet. En particulier sur l'absence préalable de communication de la RTS auprès de lui.

Je souhaiterais ainsi savoir

- 1. Comment le Conseil d'Etat a-t-il été prévenu du déménagement de la RTS
- 2. Quand a-t-il appris celui-ci?
- 3. Quelles mesures ont été prises pour faire revenir la RTS sur sa position afin de maintenir un maximum d'emplois à Genève ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'hypothèse d'un transfert partiel d'activités de la SSR est apparue en 2014, après que la SSR et l'EPFL ont conclu un accord de partenariat immobilier et technologique. Il était alors question du déplacement à Renens des studios

QUE 900-A 2/2

radio de La Sallaz, de la création d'un grand studio de télévision en remplacement du studio 4 de Genève et d'un regroupement des garages.

L'annonce inattendue en septembre 2018 du projet de transfert complémentaire, en 2024, de l'Actualité TV a constitué une surprise. Le président du Conseil d'Etat avait reçu en effet des directions SSR et TSR, notamment en novembre 2017 durant la campagne relative à *No Billag*, des assurances directes quant au maintien à Genève des rédactions de la RTS.

Les réponses aux questions posées s'énoncent ainsi :

- 1. Le directeur de la RTS a délivré de manière informelle l'annonce du potentiel transfert des « news » au département présidentiel.
- 2. Cette communication a été reçue le 14 septembre 2018. Le 18 septembre, à la veille des réunions du conseil d'administration de la SSR et du personnel RTS, le directeur RTS annonçait par le même canal un changement : le conseil d'administration de la SSR allait prendre connaissance d'un « projet » de transfert et reporter la décision d'une année, le temps pour la RTS d'affiner le dossier. Là encore, aucune information formelle n'est parvenue à l'Etat de Genève.
- 3. Le Conseil d'Etat constate que l'annonce de la RTS représente une surprise et un revirement par rapport aux positions tenues par la RTS jusque-là, notamment dans le cadre des échanges qui ont eu lieu durant et en marge de la campagne relative à No Billag. Le Conseil d'Etat ne peut accepter l'hypothèse d'un éloignement du siège des Actualités TSR, tant de la Genève économique, qui accueille 1 650 entreprises multinationales, que de la Genève internationale, qui a dépensé en 2017 en Suisse 5,9 milliards de francs et qui groupe 177 Etats autour d'organisations dont chaque décision présente un impact important. C'est un non-sens régional et national. Il rappelle que le mandat de la SSR impose à celle-ci de « tenir compte des particularités du pays et des besoins des cantons ».

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a convié la direction de la RTS pour lui faire part de sa position. Il entreprendra par ailleurs des actions tant à Genève, qu'à Berne et en Suisse romande visant à contester l'orientation prise par la RTS et à infléchir sa position.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Antonio HODGERS